



# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

**Séance du 28 septembre 2023**

L'an 2023 et le 28 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au site de Clairefontaine à Duisans sur convocation du 21 septembre 2023.

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 21 septembre 2023

**Délibération N° 28-09-2023 / N°157**

Etaient présents les membres en exercice : 67

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Maurice Soyez, Harold Tetu, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Hubert Dingreville, Benoit François, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Richard Skowron, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Monique Debeaumont, Marie Bernard, Martine Gérard, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 9

Membres ayant donné procuration : 12

Membres votants : 88

Absents : Alain Rose, Thomas Bonnelle, André Michel, Christian Delambre, Michel Petit, Philippe Lefebvre, Jean-Paul Hémerly, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Sylviane Evain, Marc Degendele, Raymond Lavigne, Sidonie Duriez, Magalie Jonard, Alexandre Decry, Roland Descamps, Eric Caron, Emmanuel Ios.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Béatrice Dausse suppléée par André Horon, Hubert Morreel suppléé par Martine Thery, Patrick Nepveu suppléé par Eric Rivaux, Pierre Cuvillier suppléé par Yves Delattre, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Romuald Delattre suppléé par Jacqueline Lécossois, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, François Coquart suppléé par Arnaud Darras.

Absents excusés : Sylvie Gabez, Alexandre Hulot, Florence Dambreville, Jacques Nick, Yves Petit, Marie-Angèle Leftez, Jean-Louis Cauvet, Magali Urbanac, Chantal Dufresne

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Julien Bellengier, Sabine Surelle ayant donné procuration à Philippe Carton, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Stéphane Locquet ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Nicolas Capron ayant donné procuration à Olivier Gallet, Alain Traisnel ayant donné procuration à Michel Seroux, René Pruvost ayant donné procuration à Damien Bricout, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jacques Thellier, Alain Debureaux ayant donné procuration à Ernest Auchart, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken. Yves Lieppe ayant donné procuration à Catherine Libessart.

**Secrétaire de séance : Raymond Wacheux**

**Titre de la délibération : Signature d'une convention entre le Centre Hospitalier d'Arras, l'association ESPADO et le Labot CCCA pour l'accueil d'un groupe d'adolescents en soin psychologique sur des ateliers récurrents au LAbot**

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois met à disposition de tous publics 3 Tiers Lieux, le Labot à Avesnes-le-Comte, la Média' TECH à Berlencourt-le-Cauroy et tout récemment le Labot à Clairefontaine et que des ateliers sont régulièrement proposés sur ces Tiers Lieux, avec notamment de l'accueil de groupes. Il rappelle également que la tarification pour l'accueil de groupe a déjà fait l'objet d'une délibération.

Monsieur le Vice-Président propose d'accueillir un groupe d'adolescents accompagnés de leurs éducateurs du **Centre de soins Psychothérapeutiques Pour Adolescents « Roger Misès » dit « CSPA »**.

Le CSPA sollicite la signature d'une convention tripartite pour la mise en place d'ateliers numériques pour le CATTP Adolescents - unité dépendant du CSPA - suivis en ambulatoire de

6 adolescents de 12 à 16 ans. La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de la collaboration entre les différentes Parties : LE CENTRE HOSPITALIER d'ARRAS, dont fait partie intégrante le Centre de soins Psychothérapeutiques Pour Adolescents « Roger Misès » dit « CSPA » (le demandeur), la communauté de communes des Campagnes de l'Artois dont fait partie intégrante Le Labot, (la structure d'accueil) et L'association ESPADO (le financeur de l'action).

L'activité se déroulera sur 10 séances, les mardis après-midi (hors périodes de vacances scolaires) au siège de L'Hôtel Communautaire des Campagnes de l'Artois sur Le Labot Domicilié au 1050 Av. François Mitterrand 62810 Avesnes-le-Comte, de 14h15 à 16h15.

Elle s'adressera à 6 adolescents maximum âgés de 12 à 16 ans, pour une prise en charge de 120 minutes afin d'assurer un soin psychique fondé sur la dynamique de groupe et l'expression individuelle et collective.

Cette délibération pourrait être reconduite dans les mêmes conditions au terme des 10 premières séances.

Les objectifs sont multiples pour les adolescent accueillis :

- Développer le sentiment d'appartenance à un groupe qui partage le même projet et favoriser les échanges de savoir, de savoir-faire et de savoir-être entre les différents membres du groupe afin qu'une solidarité s'établisse. Les adolescents peuvent ainsi travailler, fabriquer, découvrir et s'amuser individuellement ou à plusieurs.

- Expérimenter des situations gratifiantes qui peuvent être génératrices de réussites personnelles. A travers ce cheminement, la personne peut éprouver le sentiment d'être active dans son processus de création et, ainsi, mieux maîtriser son parcours personnel, en y ajoutant des images positives.

- Affirmer ses choix, développer ses compétences, améliorer sa concentration, vivre des expériences positives en améliorant l'estime de soi et la sociabilité.

Après en avoir délibéré et suite à l'avis favorable du bureau du 20 septembre 2023, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- signer la convention d'accueil du groupe du CSPA
- facturer ces séances et l'utilisation du Labot au tarif en vigueur dans la précédente délibération et sur les même modalité de facturation

Le Président  
Michel Seroux



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le



ID : 062-200069482-20230928-D157\_2023-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 05  
du 05/10/2023

